

Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 28 janvier 2019

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
M. Bruno CATHALA, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante, Mme Isabelle LE BOUTOILLER-OPSAHL			X
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	X		
M. Antony GAUTIER, représentant du Conseil municipal de Lille			X
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
M. Patrick DELAHAY, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant		Jean-Gabriel Contamin	
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
M. Charles-Edouard MINET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	X		
Madame Brigitte MANGEOL, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille		Jean-Gabriel Contamin	
<u>Enseignant-e-s collège A</u>			
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE		Aymeric Potteau	
Mme Sandrine CHASSAGNARD			X
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Audrey DARSONVILLE	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
Mme Christine LE CLAINCHE			X
M. Aymeric POTTEAU	X		
M. Denis VOINOT			X
<u>Enseignant-e-s collège B</u>			
M. Thomas ALAM		Anne-Cécile Douillet	
Mme Annick BERTRAND-MELHEM			X
Mme Annie BOTTIAU		Barnaby Pell	
M. Vincent DUPONT			X
Mme Mélissa HAUSSAIRE			
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS			X
M. Barnaby PELL		Anne-Cécile Douillet	
M. Gilles TOULEMONDE		Aymeric Potteau	
<u>Collège AITOS</u>			

Mme Christelle CATELAIN	X		
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Eric FOURE	X		
M. Younès HADDADI	X		
Collège usagers			
M. Pierre AZE		Matthieu Lombard	
M. Anouar BENICHOU			X
M. Rémy BRETTON	X		
M. Octave BRICOUT		Camille Ouzounoff	
Mme Claire CATHELAIN	X		
Mme Elodie CLOEZ		Tristan Haute	
Mme Angeline COUDEVILLE			X
Mme Gersende COIFFARD			X
M. Soazic FEUGERE			X
M. Arman GHOLAMI			X
Mme Elise SPICHT		Naiké Léger	
M. Thomas TRIQUET	X		
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis DE CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Serge DAUCHY, Directeur de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			X
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Informations

- Sur le bilan annuel des activités de l'équipe décanale

Monsieur le Doyen a transmis à chaque membre du Conseil le rapport réalisé par chaque membre de l'équipe décanale sur son activité de l'année. Les membres du Conseil de Faculté peuvent transmettre au Doyen leur questionnaire pour le CF suivant de sorte qu'on puisse apporter les informations ou éclaircissements nécessaires.

- Sur la circulation des notes de cours

Monsieur le Doyen rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'un constat fait par toutes les facultés de droit et au-delà : la mise en ligne de notes de cours prises par des étudiants présents aux enseignements est courante, ces étudiants demandant parfois une participation financière à ce titre. Au-delà de la "marchandisation" du savoir académique, le dévoiement du contenu des cours est aussi dénoncé, les notes de cours étant souvent approximatives et jamais validées par l'enseignant.

Monsieur le Doyen indique que la Conférence des Doyens s'est saisi de la question et a intercédé auprès de la CPU en vue de trouver une solution. Il a lui-même saisi l'Université de cette question. Une solution minimale serait d'inclure dans le futur contrat pédagogique que la Faculté devra instituer avec chacun de

ses étudiants un ensemble d'engagements concernant des limitations en matière de diffusion des notes de cours par les étudiants.

Monsieur Haute préconise pour sa part un recours accru à l'utilisation de la plateforme Moodle mise en oeuvre par notre Université, plateforme qui permet de mettre en ligne les enseignements tels qu'ils ont été dispensés.

La diffusion de notes de cours imprécises voire erronées est dénoncée par plusieurs enseignants, qui détectent dans de nombreuses copies des erreurs récurrentes et y voient une cause importante d'échec aux examens.

- **Sur la gestion du Campus Moulins**

Monsieur le Doyen, qui est par ailleurs Directeur du Campus Moulins, informe le Conseil de la création future d'un règlement intérieur du campus et de la mise en place d'un conseil de gestion de ce même campus.

Vont aussi être menées des investigations afin de répondre aux demandes des vacataires enseignants et des visiteurs étrangers à notre Université d'accéder aux ressources documentaires. Une possibilité offerte aux habitants du quartier d'accéder à la bibliothèque va aussi être étudiée.

- **Sur les effectifs étudiants en 2018 - 2019**

Un tableau récapitulatif des inscrits aux différents diplômes a été transmis aux membres du Conseil : on y constate une légère baisse globale, liée principalement à la 1ère année de licence AES, que ne compense qu'en partie une augmentation des étudiants en M2. Pour les autres diplômes et années d'études, une stabilité des effectifs est constatée.

Débat et vote sur la désignation des représentants de la Faculté auprès de la Commission "Relations européennes et internationales" mise en place par l'Université de Lille

Monsieur le Doyen propose que son assesseur en charge des relations internationales, Monsieur Marcel Moritz, soit ce représentant, Madame Aline Dherbet, responsable administrative du service RI, devenant sa suppléante.

Cette double proposition est validée à l'unanimité.

Débat et vote sur la mise en place d'un forum des associations

Monsieur Julien O'Miel, assesseur enseignant en charge de la vie étudiante, propose l'organisation d'un forum des associations au sein de notre Faculté. L'objectif serait de nouer des partenariats entre les associations étudiantes de notre Faculté et celles qui animent la vie du quartier "Moulins", en favorisant une reconnaissance mutuelle et en renonçant au seul "entre-soi". L'accueil des habitants du quartier au cours de ce forum serait privilégié, pour ouvrir notre Faculté sur son environnement socio-culturel.

Vote sur le principe de la mise en place d'un forum des associations :
23 pour, 0 contre, 0 blanc, 0 « n'ont pas souhaité participer au vote »

Débat et vote sur le renouvellement d'une convention liant l'Université à la plateforme régionale pluridisciplinaire de Formation Santé - Travail

Monsieur le Doyen accueille Monsieur Christopher Chatfield, coordinateur de la plateforme FOREST, formation régionale en santé - travail, qui propose aux membres du Conseil de donner un avis sur le renouvellement de la convention constitutive de cette plateforme, qui, depuis 2015, regroupe l'Université de Lille (à l'époque Lille 2), l'Institut Régional d'Education Ouvrière (IREO), l'Institut de Santé au Travail du

Nord de la France (ISTNF) et l'association des services de santé au travail du Nord - Pas de calais / Picardie.

Cette plateforme s'inscrit dans le programme "bien-être au travail" développé par la région Nord - Pas de Calais, poursuivi par la nouvelle région des Hauts de France et dont les objectifs sont la promotion et la valorisation de l'offre de formation en santé-travail et le développement de l'offre de formation en santé-travail, et ce afin de favoriser une culture commune de la prévention et de la santé au travail.

FOREST associe dans une dynamique commune les différents acteurs du champ de la prévention santé-travail, en privilégiant des approches transversales, complémentaires et interdisciplinaires. Monsieur Chatfield nous propose de poursuivre et de conforter cette dynamique.

**Vote sur le renouvellement de la convention liant notre Université à la plateforme FOREST :
21 pour, 0 contre, 0 blanc, 3 "n'ont pas souhaité participer au vote"**

Travaux de la Commission "Vie des personnels"

Madame Annick Bertrand-Melhem et Monsieur Jean-Christophe Dériau, assesseurs en charge des conditions de travail des personnels, indiquent au Conseil que deux groupes de travail ont été constitués, l'un s'intéresse à l'amélioration des remontées de notes vers les scolarités, notamment pour limiter les contraintes liées au décahitage des copies écrites et à la saisie informatisée des notes inscrites sur les copies. L'autre groupe travaille à l'amélioration de l'accueil des vacataires enseignants au sein de notre Faculté.

Discussion sur les droits de scolarité appliqués aux étudiants non européens

A partir de la rentrée de septembre 2019, et sur décision du gouvernement, les nouveaux étudiants de nationalité non européenne et non résidents en France devront s'acquitter de 2 770 euros pour s'inscrire en licence (contre 180 euros actuellement) et 3 770 euros en master (contre 243 euros actuellement). (On a appris, depuis le Conseil, que le droit d'inscription à un doctorat, initialement porté à 3 770 euros, est revenu au montant précédent, soit 380 euros).

Des organisations syndicales étudiantes et enseignantes s'opposent à l'application de cette mesure. De même, la Conférence des Présidents d'Universités, la Conférence des Doyens des Facultés de droit et de science politique, et le Conseil d'Administration de l'Université de Lille ont demandé un moratoire sur l'application de cette nouvelle politique, dont la stratégie revendiquée est d'"opérer une forme de révolution pour que notre attractivité ne soit plus tant fondée sur la quasi-gratuité que sur un vrai choix, un vrai désir, celui de l'excellence".

Ainsi, les étudiants de nationalité non européenne souhaitant poursuivre leurs études en France devront acquitter des droits d'inscription dits "différenciés" s'ils rejoignent notre pays à la rentrée 2019, pour une première inscription dans un cycle d'enseignement supérieur.

Plusieurs membres du Conseil s'inquiètent des conséquences néfastes sur l'attractivité des universités françaises au regard des difficultés, parfois insurmontables, qu'auront les ressortissants de pays en voie de développement à financer leur inscription et leur vie d'étudiant. Cette sélection par l'argent contrecarre pour eux la mission de coopération internationale dévolue aux universités. Est aussi redoutée une désaffection pour la francophonie. Enfin, Monsieur le Doyen évoque le risque que cette augmentation serve plus de prétexte pour ne pas doter les Universités des moyens qui devraient leur être alloués que, comme mis en avant, comme un moyen d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers.

A l'instar de celle exprimée le 22 novembre 2018 par le Conseil d'Administration de notre Université, une motion d'opposition à cette augmentation est soumise au vote du Conseil de Faculté :

"Le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille s'inquiète des conséquences du projet de hausse spectaculaire dès la rentrée 2019 des frais d'inscriptions pour les étudiant.e.s extérieur.e.s à l'Espace Économique Européen.

Il demande au président de l'Université de Lille de s'associer aux autres président.e.s qui, comme lui, ont fait part publiquement de leur opposition à ces mesures et de s'engager à mettre en oeuvre tous les moyens réglementaires à sa disposition pour faire en sorte que l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers non-communautaires, si elle est adoptée, ne soit pas effective.

Il lui demande de poursuivre avec les autres membres de la CPU son action auprès du gouvernement de sorte que cette augmentation ne soit pas mise en oeuvre."

Cette motion obtient le soutien de tous les membres du Conseil, à l'exception d'une non participation au vote.

Au terme de cette réunion, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.